Suite des obsèques

Tresbœuf, Orgères, Londres

Nous avons la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Elie RABU
Ancien AFN

parti rejoindre Marie-Thérèse,
son épouse, à l'aube de ses 83 ans.
De la part de :
Franck,
Chrystèle et Andy Relf, ses enfants;
Oscar, son petit-fils;
Madeleine (†) et Jean (†) Bigot,
Paulette et Bernard Hurel,
Edmond et Angèle Rabu,
ses sœurs, son frère;
beaux-frères et belles-sœurs,
neveux et nièces,
les familles Lunel-Rabu,
ainsi que ses amis.

La cérémonie religieuse sera célébrée **jeudi 14 décembre 2023, à 14 h 30, en l'église de Tresboeuf.**
Elie repose à la chambre funéraire La Janzéenne rue Charles Lindbergh à Janzé. Visites de 14 h à 18 h.
La famille remercie les personnels du cabinet médical du Sel-de-Bretagne, du cabinet infirmier de Tresboeuf, de l'ADMR et des ambulances La Janzéenne.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Condoléances sur www.pf-lajanzeenne.fr

PF Boscher La Janzéenne, Janzé, 02 99 47 34 34

Le Rheu, Mordelles
Noyal-sur-Vilaine, Gosné, Le Verger

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Colette RENAUDIN

survenu à l'âge de 80 ans.
De la part de :
Denise Renaudin, sa soeur;
Jean Renaudin, son frère
et Thérèse, sa belle-soeur;
Marie (†), sa soeur
et Paul (†) Marchand, son beau-frère;
Philippe et Nathalie Marchand,
son neveu;
Christine et Gilles Auber, sa nièce;
Stéphane et Delphine Renaudin,
son neveu;
Angélina et Guillaume, Wilfrid, Emilie,
Pierre, Antoine, Manon, Meven,
Capucine, Gwen, ses petits-neveux;
Roxane, Alix, ses arrière-petites-nièces,
ainsi que toute la famille.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 15 décembre 2023, à 11 heures, en l'église de Le Rheu.**
Colette repose à la chambre funéraire, rue de la Croix Ignon à Mordelles.
visites à partir de 14 h jusqu'à 18 h.
La famille remercie tout le personnel du CHU et de La Tauvrais et toutes les personnes qui s'associent à sa peine.
Pas de fleurs, ni plaques.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Forillière, Mordelles, 02 99 60 48 48

Servon-sur-Vilaine, Acigné
Bourgbarré

C'est avec une profonde tristesse que nous vous faisons part du décès de

Madame
Marie-Thérèse PERROTIN
née ODYE

survenu le vendredi 8 décembre 2023, à l'âge de 76 ans.
De la part de :
Roger, son époux;
Claudine et Serge Fauchoux,
Christine et Franck Vacher,
Sandrine et Serge Pincepoche,
ses filles et ses gendres;
Anaïs, Guillaume, Audrey, Lola,
Timothé, Albane,
ses chers petits-enfants;
ses sœurs, ses beaux-frères,
ainsi que l'ensemble de la famille.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mercredi 13 décembre 2023, à 10 heures, en l'église de Servon-sur-Vilaine,** suivie de l'inhumation au cimetière.
Marie-Thérèse repose à la chambre funéraire du Chêne Joli de Noyal-sur-Vilaine.
Visites de 14 h à 18 h.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Thomas, Noyal-sur-Vilaine, 02 99 00 50 15

Rennes, Arzon
Plounéour-Brignogan-Plages

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Yvonne VINCENT
née FURET

survenu le samedi 9 décembre 2023, à l'âge de 101 ans.
De la part de :
ses enfants,
Elisabeth et Jacques Delamaire,
Philippe et Cathy Vincent,
Maryvonne et Jacques Lintanf,
Catherine et Jean-Jacques Guegau;
sa belle-fille, Annick Vincent;
ses petits-enfants
et arrière-petits-enfants,
sa belle-sœur, Nicole Vincent,
ainsi que toute la famille.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 15 décembre 2023, à 14 h 30, en l'église Saint-Etienne de Rennes.**
La famille remercie le personnel de l'EHPAD le Clos Saint-Martin pour sa gentillesse et son dévouement
Fleurs naturelles seulement, pas de plaques, dons pour des messes.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Condoléances sur www.ouest-france.fr/obseques

PF Thomas, Cesson-Sévigné, 02 99 83 70 37

La parution des avis d'obsèques est prioritaire
Celle des remerciements peut se trouver décalée

Pleine-Fougères, Sains
Saint-Georges-de-Gréhaigne
Pontorson, Bondy (93)

C'est avec une grande tristesse que nous vous faisons part du décès de

Monsieur Francis PELLOIS

parti rejoindre René, son frère,
le dimanche 10 décembre 2023,
à l'âge de 85 ans.
De la part de :
Hélène, née Philippot, son épouse;
Céline et Sébastien,
sa fille et son gendre;
Edeline, sa petite-fille chérie;
son frère, ses soeurs, belles-soeurs,
beaux-frères, neveux, nièces
et l'ensemble des familles
Pellois-Philippot,
ainsi que ses voisins et amis.

La cérémonie religieuse sera célébrée **jeudi 14 décembre 2023, à 14 h 30, en l'église de Pleine-Fougères.**
Francis repose à la chambre funéraire 10 bis Général de Gaulle à Pontorson, visites à partir de mardi de 14 h à 18 h.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Mickaël Moubèche, Pleine-Fougères, 02 23 17 76 48

Saint-Quay-Portrieux, Londres
Penzance, Plouha, Pordic

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Yvonne BAUDET
née PACHY

survenu à l'âge de 99 ans, qui a rejoint son époux Albert qui l'a précédée en septembre 1995.
De la part de sa famille Kent et Baudet.

La cérémonie religieuse sera célébrée **jeudi 14 décembre 2023, à 14 h 30, en l'église de Saint-Quay-Portrieux.**
Yvonne repose à la chambre funéraire de Saint Roch, cimetière d'Étables-sur-Mer.
Visites à partir d'aujourd'hui de 14 h à 17 h 30.
La famille remercie Martine ainsi que le CIAS d'Etables-sur-Mer pour leur gentillesse et leur dévouement.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Condoléances sur www.sf22.fr

PF Hélary-Le Roy - Funéplus, St-Quay-Portrieux, 02 96 70 46 41

La Malhoure, Bréhand, Broons

Nous avons la douleur de vous faire part du décès de

Marielle NOËL
née BALLANGER

survenu à l'âge de 53 ans.
De la part de :
Dominique Noël, son époux;
Dylan,
Elodie et Nathan, ses enfants;
François Ballanger et Michèle,
son père;
Lisa, sa sœur;
Gérard Ballanger et Maguy, son oncle.

Un dernier hommage lui sera rendu **mercredi 13 décembre 2023, à 15 h 45, au Pôle funéraire de Saint-Brieuc.**
Marielle repose au funérarium de La Tourelle, route de Noyal à Lamballe.
Visites de 15 h à 17 h.
La famille remercie le service réanimation du CH Yves Le Foll, son médecin traitant, ses infirmières, ses aides à domicile, sa curatrice, les ambulances Emeraude.
Des dons seront préférés aux fleurs.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Lamballaises Favrel, Lamballe, 02 96 31 01 82

Trimer, Thorigné-Fouillard
Saint-Thual

Nous avons le regret de vous faire part du décès de

Monsieur André QUENOUILLÈRE
Ancien conseiller municipal
de Trimer

survenu à l'âge de 76 ans.
De la part de :
Yvan et Maryse Chauvin,
Michel et Madeleine Garel,
André et Paulette Garel,
ses cousins,
ainsi que toute la famille et les amis.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mercredi 13 décembre 2023, à 14 h 30, en l'église de Trimer.**
André repose à la chambre funéraire de Tinténiac.
Visites de 14 h 30 à 17 h 30.
La famille remercie l'ensemble du personnel de l'EHPAD de Saint-Domineuc.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Condoléances sur https://chapelet.le-choix-funeraire.com

Pompes Funèbres Hignard Chapelet - Le Choix Funéraire, Tinténiac, 02 99 68 06 04

La Boussac, Liffré

Nous avons le regret de vous faire part du décès de

Monsieur Yannick SOUCHU

survenu à l'âge de 74 ans.
De la part de :
Odette et Lucien Lorin,
Solange et Augustin Brault,
ses sœurs et beaux-frères;
ses neveux et nièces,
et l'ensemble de la famille.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mercredi 13 décembre 2023, à 14 h 30, en l'église de La Boussac.**
Yannick repose au funérarium Saint Thomas de Villeneuve de Baguer-Morvan.
La famille remercie l'ensemble du personnel de la structure de Baguer-Morvan pour sa gentillesse et ses bons soins.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Condoléances sur www.ouest-france.fr/obseques

PF Costard, La Boussac, 02 99 80 01 72

Anniversaires

Bourgbarré

STÉPHANE
dit "Oscar"

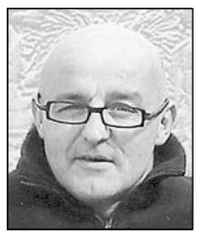

Il y a 10 ans, le 11 décembre,
tu nous quittais brutalement,
et ce départ a bouleversé notre vie.
Nous n'oublions pas les bons moments passés ensemble et tu restes présent à jamais dans nos cœurs et nos pensées.
Que tous ceux qui t'ont connu et aimé aient une pensée spéciale pour toi aujourd'hui.

Nicole et Daniel Le Roux, tes parents;
tes très chers enfants et toute la famille.

Remerciements

Cesson-Sévigné, Vern-sur-Seiche

Très touchée par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui lui ont été témoignées lors du décès de

Monsieur Joseph POUPIOT

et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement, la famille remercie sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence, leurs offrandes de fleurs, de plaques et envois de cartes se sont associées à sa peine et les prie de trouver ici, l'expression de sa profonde reconnaissance.

PF Thomas, Cesson-Sévigné, 02 99 83 70 37

Pour rendre hommage à un défunt, ouest-france.fr vous propose le dépôt de condoléances, l'offrande de messe et de fleurs sur le site **ouest-france.fr** rubrique Obsèques

Dépôt de condoléances et marques de sympathie sur **ouest-france.fr** rubrique Obsèques

ouest france

Société « Ouest-France »,
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 300 000 €.

Siège social : 10, rue du Breil,
35051 Rennes cedex 9.
Tél. 02 99 32 60 00. www.ouest-france.fr
facebook.com/ouest.france
Twitter : @OuestFrance

Rédaction de Paris : 91, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste : M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication :
M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef :
M. Philippe Boissonnat, Mme Laetitia Greffié, MM. Sébastien Grosmaître, Edouard Reis-Carona.

Membres du Directoire :
MM. François-Xavier Lefranc, Président, Fabrice Bazard, Directeur Général, Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

Abonnez-vous au Pack famille (journal + contenus numériques)
35€/mois au lieu de ~~44€~~

Déjà abonné ?
Gérez votre abonnement en appelant un conseiller du lundi au vendredi de 8 h à 18 h (en privilégiant le créneau 12 h - 15 h)

abo.ouest-france.fr ou 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé)

Membres du Conseil de Surveillance :
MM. David Guiraud, Président,
Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente,
Valérie Cottereau, Elsa Da Costa Grangier,
Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie,
MM. Philippe Besnard, Denis Boissard,
Thierry Maillard.
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou,
Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA
(Société d'investissements et de participations).
SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de MM. David Guiraud, Bertrand Badré,
Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin,
Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou,
Gabriel Petitpont, Mmes Christine Blanc Patin,
Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie, Anne-Marie Quéméner,
Dominique Quinio, Marie-Trinité Touffet.

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale :
Additi média,
tél. 02 30 88 07 75. www.additimedia.fr

Commission paritaire n° 0625 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil,
35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activité de Tournebride,
44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni, avec un taux moyen de fibres recyclées de 88.7%.
Eutrophisation : 0.010 kg/ tonne.

Tirage du lundi 11 décembre 2023 :
497 158

Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :
centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022, soit 0,183 € ht le caractère.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

Liffré-Cormier COMMUNAUTÉ

Projets d'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du Site Patrimonial Remarquable (SPR) et de création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) des Monuments Historiques sur la commune de Saint-Aubin-du-Cormier

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE 2ÈME AVIS

Par arrêté n° 2023-072, M. le Président de Liffré-Cormier Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique, du jeudi 7 décembre 2023 à partir de 14 h 30 au mardi 9 janvier 2024 jusqu'à 17 h 30 inclus (soit pendant 34 jours consécutifs) afin de recueillir les observations et propositions du public relatives au projet d'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du Site Patrimonial Remarquable (SPR), et au projet de création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) des Monuments Historiques sur la commune de Saint-Aubin-du-Cormier.
Les deux projets font l'objet d'une enquête publique groupée unique, régie pa le Code de l'environnement.
À cet effet, Mme Marie-Jacqueline Marchand a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice. Elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales au Pôle social de Proximité situé 3, rue de la Libération, 35140 Saint-Aubin-du-Cormier :
- le 7 décembre 2023 de 14 h 30 à 17 h 30,
- le 20 décembre 2023 de 14 h 30 à 17 h 30,
- le 9 janvier 2024 de 14 h 30 à 17 h 30.
Le dossier soumis à enquête publique comportera les pièces, éléments et une note de présentation de chacun des deux dossiers.
Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public à l'accueil de la mairie de Saint-Aubin-du-Cormier (place de la Mairie, 35140 Saint-Aubin-du-Cormier), aux jours et heures habituels d'ouverture, soit de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 17 h 30 le lundi, mercredi et vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 le mardi et jeudi et de 9 h 00 à 11 h 30 le samedi, pendant toute la durée de l'enquête sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.
Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de Liffré-Cormier Communauté :
www.liffrecormier.fr
rubrique «urbanisme et PLUi-H». Le site internet de la commune de Saint-Aubin-du-Cormier hébergera un lien direct vers la page susmentionnée.
Le public pourra consigner ses observations jusqu'au 9 janvier 2024 à 17 h 30 :
- sur le registre d'enquête susmentionné ;
- par courrier électronique à l'adresse :
pvappda.saintaubinducormier@liffre-cormier.fr ;
- par voie postale, à l'adresse suivante : «Mme la Commissaire enquêtrice, mairie de Saint-Aubin-du-Cormier, place de la Mairie, 35140 Saint-Aubin-du-Cormier».
Les observations et propositions du public transmises par voie postale et pa voie électronique ainsi que les observations écrites reçues par la commissaire-enquêtrice lors des permanences seront consignées dans le registre d'enquête susmentionné.
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au siège de Liffré-Cormier Communauté, à la préfecture d'Ille-et-Vilaine ainsi qu'en mairie de Saint-Aubin-du-Cormier, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public. Ils seront également consultables sur le site internet de Liffré-Cormier communauté. L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Enfin, le projet de PVAP, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commissaire enquêtrice, sera soumis à l'approbation du conseil communautaire de Liffré-Cormier communauté.
Le projet de PDA, sera soumis au conseil communautaire de Liffré-Cormier pour accord en vue de la création par décision de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.621-31 du Code du Patrimoine.
Le PVAP et le PDA sont des servitudes d'utilité publique. Ils seront annexés au PLU de Saint-Aubin-du-Cormier conformément à l'article R.153-18 du Code de l'urbanisme.

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Commune de VAL-COUESNON
Création de deux périmètres délimités des abords (PDA) Autour de Monuments Historiques

AVIS

Par arrêtés en date du 4 décembre 2023, le préfet de région a créé les Périmètres Délimités des Abords (PDA) autour :
- de l'église Saint-Martin située sur l'ancienne commune de Tremblay,
- de l'église Saint-André située sur l'ancienne commune d'Antrain,
Les arrêtés sont affichés en marie de Val-Couesnon à Antrain, en mairie annexe de Tremblay, au siège et sur le site internet de la communauté de communes de Couesnon Marches de Bretagne durant un mois.

Notre publication adhère à
ARPP
dont elle suit les recommandations

Les remarques concernant une publicité parue dans notre publication sont à adresser au
ARPP
autorité de régulation professionnelle de la publicité
23 rue Auguste Vacquerie
75116 Paris
www.arpp-pub.org

Les remarques concernant les petites annonces classées sont à adresser directement au journal

MARCHÉS PUBLICS :
AUTANT DE PLATEFORMES QUE D'ACHETEURS !!
LACENTRALEDESMARCHÉS.COM
Votre prochain marché est ici
1 SEUL SITE POUR COLLECTER LES ANNONCES ET LES CAHIERS DES CHARGES

Transports

Colis perdu, l'indemnité est tarifée

Si le colis est perdu, l'indemnisation est tarifée et il n'est pas possible de réclamer au transporteur une indemnisation qui se monterait à la valeur de la marchandise.
À moins que le contrat de transport prévoie une indemnité particulière, le code des transports pose des règles précises, a rappelé la Cour de cassation.
Sauf cas de faute particulièrement grave, « inexcusable », l'indemnité prévue pour un colis de moins de trois tonnes est au maximum de 33 € par kilo depuis une revalorisation par un décret de 2017, avec un maximum de 1 000 € par colis perdu, incomplet ou avarié, « quels qu'en soient le poids, le volume, les dimensions, la nature ou la valeur », ont rappelé les juges.
L'expéditeur du colis perdu ne peut pas réclamer une indemnisation supérieure s'il n'a pas, avant le transport, fait une déclaration de valeur qui se serait substituée à ce plafond.
(Cass. Com 5.7.2023 G 21-20.469).